

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE la commune d'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 10

Votants 10

L'an deux mille vingt et un,
Le 15 novembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué,
s'est réuni en session extraordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2021

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA, Rémy PETITDEMANGE, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Monsieur Rémy PETITDEMANGE pour secrétaire de séance.
Le compte rendu est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal (parcelles A 174 et B 973) (3.6)
Modification du lieu de réunion permanent du Conseil Municipal (5.2)
Décision modificative n°3 (incorporation biens sans maître) (7.1)
Fixation des tarifs manifestations salle des fêtes 2021 (7.1)
Fixation des tarifs cimetière 2022 (7.1)
Demande de subvention de la Fédération des Aveugles Val de Loire (7.5)
Demande de subvention exceptionnelle de l'ALSH le Mail Enchanté (7.5)

Questions diverses :

Travaux aménagement rue des Sources
Étude aménagement Morillon
Bulletin communal
Téléthon
Spectacle du 12/12/2021
Cérémonie des voeux

Présentation des décisions du Maire

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS :

1) Compte rendu de la commission communautaire habitat

Madame RAVINEAU expose au Conseil Municipal le bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2018-2022 avec pour objectif principal, la diminution de la précarité et de l'insalubrité énergétique. La campagne a donné satisfaction. Madame RAVINEAU

rappelle que les dossiers sont éligibles en fonction des ressources et que les aides sont multiples : Communauté de Communes, ANAH, Conseil Départemental...

2) Compte rendu du COPIL de la santé

Madame DELWARTE fait part au Conseil Municipal de l'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS) de Loches Sud Touraine. Ce deuxième CLS a débuté en novembre 2018, pour 3 ans avec une prolongation jusqu'au 18/05/2022 voire plus.

3) Compte rendu du conseil d'école

Monsieur LEBEAU rend compte du premier conseil d'école de l'année scolaire 2021-2022. Le règlement intérieur a été reconduit (avec les nouveaux horaires de l'école de St Quentin), le protocole sanitaire a été présenté (depuis le port du masque pour les enfants est redevenu obligatoire) et le protocole mis en place en cas d'intempérie a été validé. Monsieur LEBEAU présente ensuite les effectifs de cette année par classe et par école : 39 élèves à Chédigny (plus 3 TPS avec une arrivée supplémentaire en janvier et un élève de MS supplémentaire en cours d'année) 38 élèves à St Quentin (et 2 arrivées prévues en cours d'année) et 39 élèves à Azay soit 123 élèves. Monsieur LEBEAU fait le point sur le budget des coopératives, présente les projets dans les classes et expose ensuite les participations financières et les projets de l'Association des Parents d'Elèves. Enfin, il fait part au Conseil Municipal de certaines difficultés rencontrées au sein des écoles (remplacement agent, manque de propreté des plus petits, manque de motivation de certains élèves...)

4) Compte rendu de la commission communautaire gens du voyage

Monsieur COURCEULLES donne les grandes lignes de la réunion consacrée à la scolarisation des enfants du voyage. Il explique que cette scolarisation concernerait potentiellement beaucoup d'élèves ce qui pose des problèmes de conditions d'accueil dans les écoles. Monsieur COURCEULLES indique qu'il faut une bonne volonté des élus.

5) Compte rendu du comité syndical du Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois

Monsieur COURCEULLES indique que la rentrée s'est bien déroulée. Il a été surpris de savoir que la Région demandait à ce que le syndicat accepte les inscriptions jusqu'à 110% de la capacité d'accueil des bus. La question de la possible dissolution du syndicat a été votée, il n'y a eu que 2 abstentions ; le syndicat est donc maintenu. La question de la double facturation aux communes a également été abordée. La piste envisagée serait plutôt celle de l'augmentation du coût par habitant (de 1,20 à 1,80 euros par exemple).

6) Compte rendu du COPIL Nature 2000 Champagne

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la continuité des actions de sauvegarde des espèces à savoir les outardes et les busards. Il constate une forte volonté des agriculteurs de maintenir ces mesures, avec le développement de culture spécifique pour l'alimentation des outardes, une agriculture raisonnée, de nouvelles plantations (couvre sol, fleurs, chou...).

7) Compte rendu de la commission communautaire mobilité

Monsieur le Maire indique que la commission a principalement travaillé sur le développement de l'utilisation du vélo et notamment le vélo électrique. La demande porte sur un service complet et pas cher.

8) Nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame MAUPAS, la nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Loches avec ses deux autres collègues Maires du RPI. Une première analyse des effectifs prévisionnels sera faite en décembre. Les effectifs sont en baisse sur le RPI mais il est encore trop tôt pour parler de fermeture.

DELIBERATIONS :

N° 21.11.01 : Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal

Considérant que la parcelle cadastrée section A n°174 sise « les Sables » n'a pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il

ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation dudit bien ;

Considérant que la parcelle cadastrée section B n°973 sise « les trois minées » n'a pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation dudit bien ;

Considérant que ces immeubles sont sans maître, que par conséquent la commune peut les incorporer dans le domaine communal et qu'à défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter du 25 octobre 2021, la propriété de ceux-ci serait attribuée à l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'incorporation dans le domaine privé communal des biens sans maître suivants :

SECTION	NUMERO DE PLAN	LIEU-DIT	SUPERFICIE
A	174	LES SABLES	12 a 10 ca
B	973	LES TROIS MINEES	15 a 75 ca

- PRECISE que cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.

N° 21.11.02 : Modification à titre définitif du lieu de réunion du Conseil Municipal

Considérant que le Conseil Municipal peut se réunir et délibérer à titre définitif, dans un autre lieu que la mairie de la commune ;

Considérant que la salle des fêtes, située à proximité immédiate de la mairie, ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'elle offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'elle permet d'assurer la publicité des séances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE que la salle des fêtes sise rue des Sources à Azay-sur-Indre (37310) est le nouveau lieu de réunion du Conseil Municipal, à titre permanent.

N° 21.11.03 Décision Modificative n°3

Considérant que pour procéder à l'intégration des biens sans maître dans le patrimoine de la commune avec mise à jour de l'inventaire par l'ordonnateur et complétude de l'état de l'actif par le comptable, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 041 « opérations patrimoniales » ;

Considérant que la valeur de la parcelle cadastrée section A n°174 sise « les Sables » d'une superficie de 12a10ca en nature « taillis simples » est estimée à 242,00 euros ;

Considérant que la valeur de la parcelle cadastrée section B n°973 sise « les trois minées » d'une superficie de 15a75ca en nature « landes » est estimée à 189,00 euros ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°3 telle que ci-après énoncée :

ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
2111	041	+ 431,00 €	
1328	041		+ 431,00 €

N° 21.11.04 Tarifs 2021 des manifestations culturelles à la salle des fêtes

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles et concerts organisés à la salle des fêtes dans le cadre de la saison culturelle 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE des tarifs comme suit :

- Tarif adulte : 8,00 €
- Tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi) : 6,00 €
- Tarif moins de 12 ans : gratuit.

N° 21.11.05 Tarifs des concessions funéraires au 1^{er} janvier 2022

Considérant la proposition de faire évoluer les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Concession terrain 2m ²	30 ans	150,00 €
	50 ans	200,00 €
Columbarium (1 à 2 urnes)	15 ans	450,00 €
	30 ans	750,00 €
Cavurne	30 ans	450,00 €
	50 ans	500,00 €
Redevance de dispersion des cendres (puits)	illimitée	35,00 €
Redevance de seconde et ultérieures inhumations		60,00 €

- PRECISE que :

- Le tarif « columbarium » comprend l'inhumation de 1 à 2 urnes
- Le tarif « cavurne » comprend la concession de terrain équipée de cavurne
- Le cavurne peut contenir 4 urnes au maximum
- La redevance de seconde et ultérieures inhumations concerne indifféremment les inhumations de cercueil et d'urne
- Les frais de gravure sur la plaque mise à disposition par la commune dans le cas de dispersion de cendres dans le puits sont à la charge de la famille du défunt. Ils seront réglés directement auprès de l'entreprise de pompes funèbres / marbrier.

N° 21.11.06 Demande de subvention de la fédération des aveugles de France

Considérant la demande de subvention reçue le 22 octobre 2020 de la fédération des aveugles de France – Val de Loire qui développe des services pour les personnes déficientes visuelles afin de les aider à devenir plus autonomes et à faciliter leur capacité à nouer des liens sociaux de toute nature ;

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de concentrer ses aides en direction des associations ayant un rayonnement local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à la fédération des aveugles de France – Val de Loire.

N° 21.11.06 Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Le Mail Enchanté »

Considérant que l'ALSH « le Mail Enchanté », appartenant au Mouvement Familles Rurales, a la charge des accueils périscolaire et extrascolaire des élèves scolarisés sur le syndicat intercommunal de regroupement scolaire d'Azay-sur-Indre, Chédigny et Saint-Quentin-sur-Indrois ;

Considérant les difficultés principalement financières rencontrées par l'association ces dernières années et les actions mises en place depuis pour redresser et pérenniser l'association sur le territoire intercommunal ;

Considérant la possibilité offerte à l'association de procéder à un remboursement anticipé de sa dette établie dans le cadre du plan de redressement ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'association et d'encourager les efforts réalisés pour maintenir son activité sur le territoire intercommunal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 650,00 € à l'ALSH « Le Mail Enchanté »
- DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Aménagement rue des Sources

Monsieur le Maire indique être en contact avec le service juridique de l'ADAC à propos du marché signé avec le titulaire du lot 1.

2) Aménagement Morillon

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue avec les membres de la commission voirie et le STA pour une première présentation du projet, l'étude de sa faisabilité, des conseils et une estimation financière du Conseil Départemental. Selon le coût prévisionnel des travaux, ceux-ci seront réalisés soit partiellement soit en totalité en 2022.

3) Déplacement du candélabre au lotissement « le Paradis »

Monsieur COURCEULLES indique que les travaux sont terminés. Il invite Monsieur le Maire à venir constater la fin de chantier et la remise en état de la voie.

4) Bulletin communal 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des articles réalisés par Monsieur LEBEAU : articles sur les artistes locaux, les personnalités locales disparues et le cimetière. Il fait également part d'un projet d'article sur les chiens. Monsieur PETITDEMANGE réalisera un article sur le site internet de la commune. Monsieur le Maire indique que les articles sont à transmettre fin novembre / début décembre.

5) Téléthon

Monsieur LEBEAU indique que les flyers ont été distribués un peu partout et que l'information a été diffusée sur panneaupocket et le site internet. Il précise que le Relais ouvrira exceptionnellement le matin du 4 décembre de 10h00 à 12h00 avec une urne à disposition. Monsieur LEBEAU estime le besoin en main d'œuvre à 3 ou 4 personnes pour le petit déjeuner et idem pour les jeux. Le retour de la marche est prévu vers 11h15-11h30 pour le vin d'honneur offert par la municipalité, suivi de la dégustation et vente d'huîtres de 12h00 à 13h00. Les volontaires pour l'ouverture des huîtres sont les bienvenus.

6) Sainte Barbe

Monsieur le Maire indique que la cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu le 11 décembre à 17h00 à la salle des fêtes d'Azay.

7) Spectacle du 12 décembre

Monsieur le Maire rappelle le spectacle théâtral « Le vieux qui aimait les fautes d'orthographe » joué par Philippe Ouzounian dimanche 12 décembre à 17h30 à la salle des fêtes.

8) Décoration du village

Monsieur le Maire indique avoir eu très peu de retour suite à la diffusion de la demande de récupération. Les élus seront prévenus par mail lorsque toutes les fournitures seront disponibles pour la mise en forme (faux cadeaux, décoration de la charrette...)

9) Vœux du Maire

Si la cérémonie est possible, elle aura lieu le vendredi 28 janvier 2022 à 19h00 à la salle des fêtes.

10) Toboggan

Madame DELWARTE demande à Monsieur le Maire où en est le litige toboggan. Monsieur le Maire indique qu'au moment des travaux, l'installateur des jeux n'avait pas souscrit de garantie décennale (pas obligatoire). Des devis doivent être sollicités prochainement.

11) Interdiction de circuler sur chemins ruraux

A la demande de Monsieur PETIDEMANGE, Monsieur le Maire indique qu'il doit contacter la personne à l'origine du courrier demandant l'application de l'arrêté de 2000 interdisant le passage des

véhicules à moteur sur certains chemins ruraux. Il souhaiterait toutefois que l'arrêté soit appliqué avec souplesse notamment parce que le chemin en question fait le lien entre Azay et Chambourg.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du CGCT) :

- Décision n°23/2021 du 28/09/2021 : attribution d'une concession trentenaire Mme et M. JACQUES (130,00 €) (3.5)

Prochaine réunion : le lundi 13 décembre 2021 (selon l'ordre du jour)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et 45 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures des membres présents et ayant donné pouvoir.

Transmission en Sous Préfecture le 23 novembre 2021

Affichage le 23 novembre 2021